

Le lundi 23 mars 2020

Objet : Arrêté ministériel important pour le fonctionnement des municipalités et des MRC du Québec

Aux mairesses et maires, préfètes et préfets, conseillères et conseillers municipaux, de même qu'aux directrices et directeurs généraux des municipalités et MRC membres

Bonjour,

Comme vous le savez, l'état d'urgence sanitaire octroie des pouvoirs importants à la ministre de la Santé et des Services sociaux. En conséquence, la ministre a le pouvoir d'accorder des autorisations comme celles de tenir les réunions de conseil à huis clos et de délibérer par tout moyen de communication. Un nouvel arrêté vient d'être pris, et en voici les deux éléments qui concernent le monde municipal :

« QUE toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

QUE les jours compris dans la période de l'état d'urgence sanitaire ne sont pas pris en compte aux fins de déterminer la durée de l'effet de gel prévu par l'article 114 ou 117 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1); si la durée restante est inférieure à 60 jours à la fin de l'état d'urgence sanitaire, elle est prolongée à 60 jours ».

Cet arrêté ministériel est le résultat des demandes et suggestions communiquées à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, notamment par la Fédération québécoise des municipalités (FQM,) à la suite des commentaires que vous nous avez transmis. D'autres demandes sont à l'étude. Nous vous invitons à nous faire part de vos questions et commentaires à accompagnementpolitique@fqm.ca.

Espérant le tout utile, et vous assurant de l'entière collaboration de toute l'équipe de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), je vous souhaite une excellente journée.